

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: WHITE SPIRIT
Nom chimique	: Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)
N° Index	: 649-330-00-2
N° CE	: 919-446-0
N° CAS	: 64742-82-1
Code du produit	: 0064
Type de produit	: Solvant.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

Titre	Descripteurs d'utilisation
Fabrication de la substance	SU3, SU8, SU9, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15
Distribution de la substance	SU3, SU8, SU9, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	SU10, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel	SU3, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel	SU3, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13
Lubrifiants - Industriel	SU3, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel	SU3, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17
Utilisation en tant que carburant - Industriel	SU3, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16
Fluides fonctionnels - Industriel	SU3, PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Utilisation en laboratoires - Industriel	SU3, PROC10, PROC15
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel	SU22, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel	SU22, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel	SU22, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	SU22, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)	SU22, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel	SU22, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17
Utilisations agrochimiques - Professionnel	SU22, PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	SU22, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16
Fluides fonctionnels - Professionnel	SU22, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Applications routières et de construction	SU22, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13
Utilisation en laboratoires - Professionnel	SU22, PROC10, PROC15
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur	SU21, PC1, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur	SU21, PC3, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC24, PC35, PC38
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)	SU21, PC1, PC24, PC31
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)	SU21, PC1, PC24, PC31
Utilisations agrochimiques - Consommateur	SU21, PC12, PC27
Utilisation en tant que carburant - Consommateur	SU21, PC13
Fluides fonctionnels - Consommateur	SU21, PC16, PC17

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LAMBERT CHEMICALS SPRL  
Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55  
4040 Herstal - BELGIUM  
T +32/4/248.86.60 - F +32/4/248.86.61

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32/70/245.245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1 H372  
Danger par aspiration, catégorie 1 H304  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mentions de danger (CLP)	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P313 - Consulter un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Phrases EUH	: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Phrases supplémentaires	: Contient : Naphta pétrolier.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Liquide très volatil. Une concentration dangereuse pour la santé dans l'air sera atteinte très rapidement lors de l'évaporation de cette substance à env. 20°C. Au point-éclair ou au-delà, les vapeurs présentes peuvent s'enflammer à l'air libre ou exploser en espace confiné lorsqu'elles sont mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition. Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance	: Substance complexe.
Nom	: WHITE SPIRIT
N° CAS	: 64742-82-1
N° CE	: 919-446-0
N° Index	: 649-330-00-2

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas)	(N° CAS) 64742-82-1 (N° CE) 919-446-0 (N° Index) 649-330-00-2 (N° REACH) 01-2119458049-33	100	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. / Emmener à l'hôpital.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer des effets nuisibles sur le système nerveux central. Maux de tête. Etourdissements. Somnolence. Vertige.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: Irritation de la bouche, la gorge, l'oesophage et l'estomac. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie. Risque d'oedème pulmonaire. Douleurs abdominales, nausées. Essoufflement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Conserver à l'abri des sources d'ignition.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecarter toute source d'ignition. Ne pas fumer.
-------------------	--

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Evacuer et restreindre l'accès. Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le liquide répandu dans des récipients hermétiques.  
Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer le résidu à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8, 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne pas respirer les fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire.  
Matières incompatibles : Agents oxydants forts. Acides forts.  
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. Polyéthylène. Polypropylène. Polyester. Téflon.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

WHITE SPIRIT (64742-82-1)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	White spirit Type 1
IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	116 mg/m <sup>3</sup>
IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	290 mg/m <sup>3</sup>
IOELV STEL (ppm)	50 ppm
Notes	Skin. (Year of adoption 2007)
Référence réglementaire	SCOEL Recommendations

WHITE SPIRIT (64742-82-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	330 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	71 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	26 mg/kg de poids corporel/jour

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

##### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. (EN 374). Matériau : Caoutchouc nitrile. Epaisseur du matériau : >0,45 mm. Délai de rupture : >8 h.

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité.

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires:

Masque respiratoire agréé-CE contre les vapeurs organiques et solvants (type A, brun).

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Couleur	: Clair(e). Incolore.
Odeur	: Forte odeur de pétrole.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 0,13
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: 80
Point de fusion	: -15 °C
Point de congélation	: -15 °C
Point d'ébullition	: 135 – 220 °C
Point d'éclair	: > 30 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0,37 kPa (20°C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 1,8 kPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 49
Densité relative	: 0,721 – 0,826 (15°C)
Solubilité	: Eau: 0,002 g/100ml
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 3,7 – 6,7
Viscosité, cinématique	: 1 – 2,5 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0,6 – 7 vol %

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 85 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec : Agents oxydants forts. Acides forts. (Danger de feu/explosion.).

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Flamme nue. Etincelles. Rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Diverses matières synthétiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

WHITE SPIRIT (64742-82-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4 ml/kg
CL50 Inhalation - Rat	13,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Indications complémentaires	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

WHITE SPIRIT (64742-82-1)	
Viscosité, cinématique	1 – 2,5 mm <sup>2</sup> /s

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

WHITE SPIRIT (64742-82-1)	
CL50 poisson 1	10 – 30 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	10 – 22 mg/l
CE50 72h algues 1	4,6 – 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

WHITE SPIRIT (64742-82-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

WHITE SPIRIT (64742-82-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,7 – 6,7
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### WHITE SPIRIT (64742-82-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
UN 1300	UN 1300	UN 1300	UN 1300	UN 1300
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE	SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE	Turpentine substitute	SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE	SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE
<b>Description document de transport</b>				
UN 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1300 Turpentine substitute, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
3	3	3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

# WHITE SPIRIT

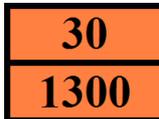
## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Immiscible with water.

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3L

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

#### Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Quantités limitées (RID)	: 5L

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

WHITE SPIRIT n'est pas sur la liste Candidate REACH

WHITE SPIRIT n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

WHITE SPIRIT n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

WHITE SPIRIT n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 85 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
BLV	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet des descripteurs d'utilisation

PC1	Adhésifs, produits d'étanchéité
PC12	Engrais
PC13	Carburants
PC15	Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC16	Fluides de transfert de chaleur
PC17	Fluides hydrauliques
PC18	Encres et toners
PC23	Produits pour le traitement du cuir

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PC24	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC27	Produits phytopharmaceutiques
PC3	Produits d'assainissement de l'air
PC31	Produits lustrant et mélanges de cires
PC34	Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC38	Produits pour soudage et brasage, produits de flux
PC4	Produits antigel et de dégivrage
PC8	Produits biocides
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC9b	Charges, mastics, enduits, pâte à modeler
PC9c	Peintures au doigt
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14	Pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC16	Utilisation des carburants
PROC17	Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal
PROC18	Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée
PROC19	Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC20	Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU10	Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU8	Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

# WHITE SPIRIT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

SU9	Fabrication de substances chimiques fines
-----	---

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.